

**48**



# **Journal**

**(non révisé)**

**Assemblée législative**

**Nouveau-Brunswick**

**L'hon. Graydon Nicholas,  
lieutenant-gouverneur**

**Présidence : l'hon. Roy Boudreau**

**le vendredi 26 février 2010**

**Quatrième session de la 56<sup>e</sup> législature  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**



le vendredi 26 février 2010

10 h

Prière.

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Miramichi, de Chatham, de Barryville et des environs de ces agglomérations, qui appuient l'entente relative à Énergie NB. (Pétition 221.)

M. Williams (Kent-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Saint-Charles, de Saint-Ignace et des environs de ces agglomérations, qui exhortent le gouvernement à réparer et à entretenir le chemin Saint-Joseph afin qu'ils aient accès à leur propriété. (Pétition 222.)

M. Betts (Moncton-Crescent) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens du Nouveau-Brunswick qui s'opposent à la vente d'Énergie NB. (Pétition 223.)

M. Alward donne avis de motion 48 portant que, le jeudi 4 mars 2010, appuyé par M. P. Robichaud, il proposera ce qui suit :

attendu que le premier ministre du Nouveau-Brunswick et le Parti libéral du Nouveau-Brunswick ont promis durant la campagne électorale de ne vendre aucun actif d'Énergie NB;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a entrepris des négociations afin de vendre Énergie NB sans en avoir reçu le mandat de la population du Nouveau-Brunswick;

attendu que le gouvernement a ensuite modifié l'entente initiale pour vendre plutôt la plupart des actifs d'Énergie NB à Hydro-Québec;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a indiqué que l'entente entre le Nouveau-Brunswick et Hydro-Québec est définitive;

attendu que le gouvernement ne fera pas de consultations véritables qui permettraient à la population d'exprimer des opinions, des préoccupations, des suggestions, des options et des solutions de rechange dont le gouvernement tiendrait sincèrement compte pour modifier l'entente définitive;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à cesser l'exécution et la mise en oeuvre de l'entente avec la province du Québec et Hydro-Québec relativement à la vente d'Énergie NB ou d'une partie de ses actifs de production et de transport jusqu'à ce que la population du Nouveau-Brunswick soit consultée à des élections générales.

M. Fitch donne avis de motion 49 portant que, le jeudi 4 mars 2010, appuyé par M. Williams, il proposera ce qui suit :

attendu que l'annonce faite le 25 février 2010 par le gouvernement, relativement à la situation financière et juridique actuelle de Atcon Group et aux garanties de prêt accordées par la province du Nouveau-Brunswick, constitue un risque financier immense pour les contribuables de la province;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative convoque sans délai une séance extraordinaire du Comité permanent des comptes publics afin d'examiner toute transaction entre la province du Nouveau-Brunswick et Atcon Group.

---

M. Williams donne avis de motion 50 portant que, le jeudi 4 mars 2010, appuyé par M. Fitch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste des contrats, y compris les contrats de services personnels, qui ont été attribués par le truchement du ministère de l'Approvisionnement et des Services et qui ont fait l'objet d'une dispense aux termes de l'article 27 du règlement d'application de la *Loi sur les achats publics*, y compris le nom du ministère qui a attribué le contrat, le nom des particuliers ou des compagnies à qui des contrats ont été attribués depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009, ainsi que les montants des contrats.

---

M. Betts donne avis de motion 51 portant que, le jeudi 4 mars 2010, appuyé par M. Fitch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre le nom et le poste des personnes que le ministre de l'Environnement a nommées à une commission de gestion des matières usées solides depuis le 24 juillet 2009.

---

L'hon. M. Byrne, leader parlementaire du gouvernement, annonce que la Chambre passera à la cérémonie de la sanction royale.

---

Dispense d'avis ayant été accordée sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Byrne, appuyé par l'hon. M<sup>me</sup> Schryer, propose ce qui suit :

que la composition du Comité permanent des corporations de la Couronne soit modifiée par le remplacement du nom de M. B. LeBlanc par celui de l'hon. M. Miles. (Motion 52.)

La motion 52, mise aux voix, est adoptée.

---

S.H. l'administratrice est annoncée. Invitée à faire son entrée, elle prend place au trône.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la séance actuelle plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 7, *Loi sur la conservation du patrimoine* ;
- 17, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur les minéraux métalliques* ;
- 18, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier* ;
- 19, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique* ;
- 41, *Loi supplémentaire de 2008-2009 (2) portant affectation de crédits* ;
- 42, *Loi supplémentaire de 2009-2010 (1) portant affectation de crédits*.

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier adjoint de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, Son Honneur sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre, et le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

---

La séance est levée à 12 h 5.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponses aux pétitions 200, 201 et 202

(25 février 2010).